

| | | |
|--|--|---|
|  | Compte-rendu succinct | Le Président : M. Gérôme FASSETNET |
| | CONSEIL COMMUNAUTAIRE | Le Secrétaire de Séance : M. Eric MONTIGNON |
| Affiché le : | <i>Séance du Mardi 29 mai 2018</i> | |

Personnes excusées/absentes :

- BRANS : M. Michel ECARNOT - Donne POUVOIR à M. Gérard MAITROT ;
- COURTEFONTAINE : M. Jean-Noël ARNOULD ;
- DAMMARTIN MARPAIN : M. Jean-Louis ESPUCHE ;
- DAMPIERRE : M. Grégoire DURANT ;
- EVANS : M. Hervé BOUVERESSE ;
- FRAISANS : M. Sébastien HENGY ;
- MONTEPLAIN : M. Luc BEJEAN ;
- MONTMIREY-LE-CHATEAU : Mme Monique VUILLEMIN – Donne POUVOIR à M. Marc BARBIER ;
- ORCHAMPS : M. Denis JEUNET - Donne POUVOIR à M. Christian RICHARD
- OUR : M. Jean- Claude MOREL ;
- LA BRETENIERE : M. Joseph ROY - Donne POUVOIR à M. Jean-Pierre VOUAUX
- RANS : M. Stéphane MONTRELAY ;
- ROUFFANGE : M. Didier TISSOT – Donne POUVOIR à M. Aurélien COURTOIS ;
- SALANS : Mme Stéphanie DREZET ;
- THERVAY : Mme Marie-Hélène VERMOT DESROCHES – Donne POUVOIR à M. Christian CRETIN ;

Le Conseil Communautaire s'est réuni le MARDI 29 MAI 2018 à 20h00 à la salle des fêtes de GENDREY sous la présidence de M. Gérôme FASSETNET, Président de la Communauté de Communes JURA NORD.

La séance du Conseil Communautaire a débuté à 20h10 et a été levée à 21h45.

Le présent compte-rendu fait référence à l'ordre du jour et au rapport préparatoire, envoyés à tous les délégués communautaires.

1. AFFAIRES GENERALES

a. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 avril 2018 et désignation d'un secrétaire de séance

L'approbation du PV de la séance du 10 avril 2018 est reportée au prochain Conseil Communautaire de juillet.

A l'unanimité, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- **nomme Monsieur Eric MONTIGNON comme secrétaire de séance ;**

Voté à l'unanimité

b. Adhésion à l'Etablissement Public Administratif (EPA)

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Monsieur Michel GANET (PAGNEY) demande s'il y a un coût pour la ComCom et un coût pour les communes ?

Monsieur le Président indique que les coûts seront déterminés lors de l'Assemblée Générale de l'Etablissement Public Administratif. Pour l'instant, dans le projet, il est prévu un coût de 100 € pour les communes dont l'EPCI est adhérent.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **approuve l'adhésion à l'Agence d'ingénierie départementale,**
- **autorise le Président à signer tous les documents relatifs à cette adhésion.**

Voté à l'unanimité

2. FINANCES

a. Ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant de 500 000 €

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Vu le projet de contrat de ligne de trésorerie interactive de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance de Caisse d'Epargne de Bourgogne Franche-Comté (ci-après « la Caisse d'Epargne »), et **après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, a pris les décisions suivantes :**

Article 1

Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, la Communauté de Communes Jura Nord décide de contracter auprès de la Caisse d'Epargne une ouverture de crédit ci-après dénommée « ligne de trésorerie interactive » d'un montant maximum de 500 000 € dans les conditions ci-après indiquées.

La ligne de trésorerie interactive permet à l'Emprunteur, dans les conditions indiquées au contrat, d'effectuer des demandes de versement de fonds (« tirages ») et remboursements exclusivement par le canal internet (ou par télécopie en cas de dysfonctionnement du réseau internet).

Le remboursement du capital ayant fait l'objet des tirages, effectué dans les conditions prévues au contrat, reconstitue le droit à tirage de l'Emprunteur.

Les conditions de la ligne de trésorerie interactive que la Communauté de Communes Jura Nord décide de contracter auprès de la Caisse d'Epargne sont les suivantes :

- Montant : **500 000 €**
- Durée : **un an maximum**
- Taux d'intérêt applicable à un tirage à un tirage : **T4M + marge de 0,50 %**

Le calcul des intérêts étant effectué en tenant compte du nombre exact de jours d'encours durant le mois, rapporté à une année de 360 jours.

- Périodicité de facturation des intérêts : **trimestrielle civile, à terme échu**
- Commission d'engagement : **500 €**

- Commission de non-utilisation : **0,00 % de la différence entre l'encours moyen des tirages au cours de chaque période et le montant de l'ouverture de crédit**

Les tirages seront effectués, selon l'heure à laquelle ils auront été demandés, selon la procédure du crédit d'office au crédit du compte du comptable public teneur du compte de l'Emprunteur.

Les remboursements et les paiements des intérêts et commissions dus seront réalisés par débit d'office dans le cadre de la procédure de paiement sans mandatement préalable, à l'exclusion de tout autre mode de remboursement.

Article 2

Le Conseil Communautaire autorise Monsieur le Président à signer le contrat de ligne de trésorerie interactive avec la Caisse d'Epargne.

Article 3

Le Conseil Communautaire autorise Monsieur le Président à effectuer sans autre délibération les tirages et remboursements relatifs à la ligne de trésorerie interactive, dans les conditions prévues par ledit contrat.

Voté à l'unanimité

b. Décision modificative n°1 – BUDGET ANNEXE « ZAC LES PERRIERES A DAMPIERRE »

Monsieur le Président présente ce point au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, se prononce favorablement sur cette décision modificative n° 1 au Budget Annexe « ZAC LES PERRIERES A DAMPIERRE » de l'exercice 2018 comme ci-après.

Décision modificative n°1

Section Fonctionnement

| N° Chapitre | N° Compte | Libellé du compte | Dépenses | Recettes |
|-------------|-----------|---|----------------|----------------|
| 66 | 6615 | Intérêts des comptes courants et de dépôts créditeurs | - 3 000,00 € | |
| 66 | 66111 | Intérêts réglés à l'échéance | 3 000,00 € | |
| 011 | 608 | Frais accessoires sur terrains en cours d'aménagement | - 2 526,95 € | |
| 042 | 71355 | Variation des stocks de terrains aménagés | - 652 545,00 € | |
| 70 | 7015 | Ventes de terrains aménagés | | - 652 545,00 € |
| 042 | 71355 | Variation des stocks de terrains aménagés | | - 2 526,95 € |
| Total | | | - 655 071,95 € | - 655 071,95 € |

Section Investissement

| N° Chapitre | N° Compte | Libellé du compte | Dépenses | Recettes |
|-------------|-----------|----------------------------------|--------------|----------------|
| 16 | 1641 | Emprunts en euros | 100 000,00 € | |
| 040 | 3555 | Terrains aménagés | - 2 526,95 € | |
| 16 | 1641 | Emprunts en euros | | 600 000,00 € |
| 13 | 1321 | Etat et établissements nationaux | | 150 018,05 € |
| 040 | 3555 | Terrains aménagés | | - 652 545,00 € |
| Total | | | 97 473,05 € | 97 473,05 € |

Voté à l'unanimité

c. Décision modificative n°2 - BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT »

Monsieur le Président présente ce point au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, se prononce favorablement sur cette décision modificative n° 2 au Budget Annexe « Assainissement » de l'exercice 2018 comme ci-après.

Décision modificative n°2

| Section Investissement | | | | | | | |
|------------------------|-----------|---|--------------------|----------|----------|---------------|--------------|
| N° Chapitre | N° Compte | Libellé du compte | Opération | Services | Site | Dépenses | Recettes |
| 23 | 2315 | Installations, matériel et outillage techniques | | ASSCO | ASSTHERV | 201 908,93 € | - € |
| 10 | 10222 | F.C.T.V.A. | | ASSCO | ASSTHERV | | 32 300,00 € |
| 13 | 13111 | Agence de l'eau | | ASSCO | ASSTHERV | | 428 165,00 € |
| 13 | 1313 | Départements | | ASSCO | ASSTHERV | | 17 057,00 € |
| 16 | 1641 | Emprunts en euros | | ASSCO | ASSTHERV | 275 613,07 € | - € |
| 21 | 21532 | Réseaux d'assainissement | | ASSCO | ASSEVANS | 30 027,58 € | - € |
| 10 | 10222 | F.C.T.V.A. | | ASSCO | ASSEVANS | | 4 800,00 € |
| 23 | 2315 | Installations, matériel et outillage techniques | STEP DAMP FRAIS | ASSCO | ASSFRAIS | - 25 227,58 € | - € |
| Total | | | | | | 482 322,00 € | 482 322,00 € |

Voté à l'unanimité

3. RESSOURCES HUMAINES

- a. *Elections Professionnelles : détermination de la composition des instances (Comité Technique & Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de Travail)*

Monsieur le Président présente ce point au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **FIXE** le nombre de représentants du personnel à 4 titulaires et à 4 suppléants dans les instances Comité Technique et Comité d'Hygiène et de Sécurité et de Conditions de Travail ;
- **DECIDE** du maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants dans les instances Comité Technique et Comité d'Hygiène et de Sécurité et de Conditions de Travail ;
- **DECIDE du recueil**, par le Comité Technique et le Comité d'Hygiène et de Sécurité et de Conditions de Travail, de l'avis des élus représentant la collectivité.

Voté à l'unanimité

4. BATIMENTS – SERVICE TECHNIQUE - ASSAINISSEMENT

- a. *CEE : choix du prestataire de rachat d'énergie*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **décide de retenir la société EDF pour la contractualisation de la vente des certificats d'économies d'énergie et pour les missions d'accompagnement dans la valorisation des CEE issus du programme « Economies d'énergie dans les TEPCV » PRO-INNO-08 visant à la constitution de ses dossiers CEE, et à leur dépôt en son nom et pour son compte auprès du PNCEE et du registre EMMY ;**
- **autorise le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.**

Voté à l'unanimité

b. *Convention de mandat avec la commune de Salans*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **SE PRONONCE FAVORABLEMENT** sur la mise en place d'une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage ;
- **DESIGNE** la commune de Salans comme maîtrise d'ouvrage unique ;
- **APPROUVE** la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage unique dans le cadre de cette opération ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ladite convention et tout acte afférent à ce dossier ;
- **DIT** que les dépenses et recettes correspondantes seront inscrites au budget général.

Voté à l'unanimité

5. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - TOURISME

- a. *Vélos électriques : Appel à projets et mise en place d'une convention de mise à disposition à titre gratuit*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **autorise le lancement d'un Appel A Projet à titre expérimental pour la saison estivale 2018 ;**
- **valide la mise en place d'une convention de mise à disposition des Vélos à Assistance Electrique de Jura Nord aux opérateurs touristiques sélectionnés par Appel à Projet à titre expérimental pour la saison estivale 2018 ;**
- **autorise le Président à réaliser l'action et à signer ladite convention et tout acte afférent à ce dossier.**

6. QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Président fait un point sur le contrat local de santé.

Il demande qui serait intéressé pour faire partie du COPIL : Monsieur Michel GANET et Madame Nathalie RUDE sont donc désignés titulaires et Monsieur Christophe FERRAND et Madame Jessica RAMEL sont donc désignés suppléants.

Monsieur le Président fait également un point sur la compétence « GEMAPI » et la gestion des eaux pluviales car pour l'instant la répartition de la gestion de ces domaines sont flous.

Le Président lève la séance à 21h45.

Eric MONTIGNON
Commune de RANCHOT

Le Président,
Gérôme FASSENET

